

MÉMO PRATIQUE SERVICES PERISCOLAIRES

ÉCOLE SAINTE ANNE

HORAIRES ET LIEU

- ➔ La restauration scolaire fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- ➔ Les enfants se déplacent, à pied de l'école vers la restauration scolaire



HORAIRES : 12h00 - 13h35



LIEU : restauration Croq'Loisirs

INSCRIPTION

* **Inscription obligatoire** chaque année scolaire, en 3 étapes :

- ➔ Faire le dossier administratif puis l'inscription aux services périscolaires puis la réservation des jours.
- En ligne, via e-services www.ancenis-saint-gereon.fr
- En utilisant le dossier papier disponible à la Direction des Services à la Population (DSP).

RESERVATIONS ET ANNULATIONS

Les réservations et les annulations s'effectuent :

- ➔ En ligne, via e-services www.ancenis-saint-gereon.fr
- ➔ Par courriel aps@ancenis-saint-gereon.fr

A réaliser selon ses besoins (pour l'année, par cycle scolaire, au mois, à la semaine). Prévenir **au plus tard** :

Restauration scolaire :

Avant 9 h

Lundi pour le repas du jeudi
Mardi pour le repas du vendredi
Jeudi pour le repas du lundi
Vendredi pour le repas du mardi



En cas de jour férié, le délai est allongé

TARIFS

- Ils sont fixés, pour une année scolaire, par délibération du conseil municipal
- Tarif à la prestation (repas)



	RESTAURATION TARIF DU REPAS
Familles : D'Ancenis-Saint-Géréon	➤ Tarif taux d'effort ➤ Coefficient de 0.486% ➤ De 1€41 à 5€27
Familles « Hors commune »	Tarif unique de 6€85

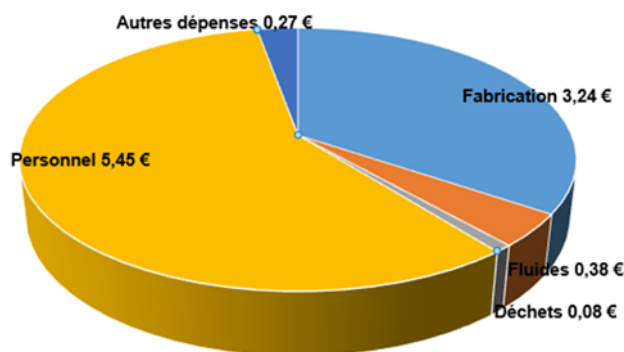
TARIFS PARTICULIERS

- **Repas facturé ½ tarif** si absence justifiée (justificatif à envoyer à aps@ancenis-saint-gereon.fr) ou si la famille fournit un panier repas (en cas de Projet d'Accueil Individualisé)
- **Repas non facturé** : lorsqu'un évènement exceptionnel empêche l'accueil de l'enfant à l'école (enseignant absent, fermeture exceptionnelle, dysfonctionnement technique dans le bâtiment, ou tout autre évènement inédit et exceptionnel restant à l'appréciation de la mairie) ou empêche que l'enfant ne vienne à l'école (conditions météorologiques)
- **Tarif famille d'accueil** : tarif médian de la grille tarifaire



PRIX DE REVIENT DE LA PAUSE MERIDIENNE

COUT DE LA PAUSE MERIDIENNE 2025 : 9€42



FACTURATION ET PAIEMENT

- ➡ Facture mensuelle
- ➡ Facture consultable en ligne via [e-services www.ancenis-saint-gereon.fr](http://e-services.www.ancenis-saint-gereon.fr) ou adressée par courrier sur **demande de la famille auprès du service éducation**
- ➡ Modalités de paiement : prélèvement automatique, en ligne avant la date d'échéance, service gestion comptable, buraliste partenaire agréé.
- ➡ Si difficulté de paiement : contacter le CCAS de votre commune ou le service de gestion comptable 02 40 72 21 23
- ➡ Toute réclamation doit être communiquée sur aps@ancenis-saint-gereon.fr, au plus tard le mois suivant la réception de la facture

SITUATIONS PARTICULIERES

- ➡ **Allergie ou intolérance alimentaire** : sur présentation d'un justificatif médical, il sera proposé un élément de substitution ou demandé à la famille d'apporter le panier repas de l'enfant
- ➡ **Régime « sans porc » ou « sans viande »** : élément de substitution indiqué sur les menus
- ➡ **RDV médicaux sur la pause méridienne** : les enfants peuvent être récupérés par les parents après le déjeuner (au plus tôt à 13h), après signature d'une décharge parentale





Direction des services à la population (DSP)
Annexe Saint Pierre - 40, place Saint Pierre
Service éducation
02.40.83.87.07
aps@ancenis-saint-gereon.fr

